



Samedi 05 février 2022

## **Marseille en Grand : annonces des lauréats des appels à initiatives « Carrefours de l'entrepreneuriat » et « Capital jeunes créateurs »**

Lors de son allocution prononcée au Pharo le 2 septembre dernier, le président de la République a placé la jeunesse marseillaise au cœur de son discours : « Le second combat pour la jeunesse, après cette ambition pour l'école et l'éducation, pour lui offrir justement ce droit à l'avenir, quelle que soit la famille, c'est le combat pour l'emploi. C'est le combat pour l'apprentissage. C'est le combat pour l'entrepreneuriat. C'est le combat pour l'émancipation économique. »

Moins de deux mois après le lancement des appels à initiatives « Carrefours de l'entrepreneuriat » et « Capital jeunes créateurs » par la ministre du Travail de l'Emploi et de l'Insertion représentée par le haut-commissaire à l'Emploi et l'Engagement des Entreprises et la ministre de la Ville, en présence du préfet délégué à l'égalité des chances pour les Bouches-du-Rhône, Laurent Carrié, Mesdames Borne et Hai se sont rendues à Marseille, à la Friche de la Belle de mai, ce vendredi 4 février pour annoncer les lauréats.

Concernant les carrefours de l'entrepreneuriat, conçus comme « des grands lieux dédiés où les jeunes qui ont des projets seront gratuitement formés, conseillés, mentorés par des dirigeants d'entreprises, des associations et accompagnés par des services publics », quatre lieux physiques mailleront le territoire :

- Deux dans les quartiers Nord :
  - Le premier, à l'Epopée dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement animé par Synergie Family ;
  - Le second au Carburateur dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement ;
- Deux dans le centre-ville / quartiers Sud :
  - Le premier dans le 6<sup>ème</sup> arrondissement animé par la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) ;
  - Le second à la Friche de la Belle de mai, dans le 3<sup>ème</sup> arrondissement animé par la Ruche et ses partenaires.

Les jeunes seront également accompagnés sur la levée des freins tels que le logement, la mobilité, la confiance en soi grâce à des acteurs tels que la Fondation des Apprentis d'Auteuil, membre de ces carrefours.

A ces quatre lieux physiques seront également associés un dispositif de « carrefour mobile » animé par le Groupe SOS via le déploiement de bus sur le territoire, en particulier le Sud et l'Est de la Ville ainsi qu'un partenaire transversal : la Plateforme.

Fondée en partenariat avec le Top 20, elle sera l'interlocuteur sur la question de la formation aux métiers techniques du numérique, des jeunes éloignés de l'emploi avec l'installation prochaine d'un Campus qui pourrait, à terme, rejoindre les carrefours.

*Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)*

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)





Le « Capital jeunes créateurs » permettra quant à lui de renforcer les dispositifs de soutien individuels à la création d'entreprises existant sur Marseille.

Ce sont 2 500 jeunes qui seront accompagnés par un panel d'acteurs retenus dans le cadre de l'appel à initiatives : un consortium porté par la CCI dans lequel on retrouve des professionnels de l'accompagnement à la création d'entreprises tels que l'ADIE, BGE, France Active Paca, Marseille Initiative Métropole, Positive Planet et la Chambre des métiers et de l'artisanat ainsi que d'autres répondants que sont la Ruche, l'Université Aix-Marseille et l'Union des couveuses.

Dans ce cadre, 1 000 jeunes entrepreneurs pourront également bénéficier d'une prime d'amorçage de 3 000 €.

Lors de ses interventions le président de la république a insisté sur le rôle essentiel joué par les associations de proximité, notamment grâce à leur capacité à « aller vers » la jeunesse.

Aussi, notamment pour que ces deux nouveaux dispositifs profitent d'abord à celles et ceux qui en ont le plus besoin, des liens étroits doivent être établis entre les carrefours, les opérateurs du capital jeunes créateurs et le tissu associatif de proximité. Plus concrètement, les acteurs associatifs de terrains ont vocation à être au cœur de la dynamique via leur capacité à orienter les publics.

Dans cette perspective, les associations de proximité sont invitées à identifier puis orienter vers les carrefours ou les opérateurs du « capital jeunes créateurs » les porteurs ou futurs porteurs de projet. Au-delà de l'orientation, le tissu associatif a vocation à rester l'interlocuteur régulier des opérateurs de l'entrepreneuriat afin d'assurer des parcours sans couture et un accompagnement à 360° des jeunes.

Pour ce faire, un dispositif doté de 3 M€ et coordonné par le préfet délégué à l'égalité des chances est mis en place. Dès la semaine prochaine, une plateforme sera donc ouverte sur [Démarches simplifiées](#) afin que les associations puissent déposer leur dossier au fil de l'eau et devenir partenaires des carrefours et du capital jeunes créateurs en apportant leur expertise de terrain.

Enfin le plan « Marseille en Grand » a donné lieu à une mobilisation forte des entreprises sur des engagements très concrets : ce sont plus de 40 entreprises qui se sont déjà proposées pour mentorer des projets, les accompagner dans la découverte du monde de l'entreprise ou encore participer à leur financement. Cette mobilisation active sur le territoire est relayée par les différents réseaux : cap au nord entrepreneur, le Top 20, la CMA et le club « les entreprises s'engagent » des Bouches-du-Rhône.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

**Service de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

